Corrigé – Brevet 2018 – histoire-géographie-EMC – Antilles, Guyane

Analyser et comprendre des documents en histoire et en géographie : les aires urbaines, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères : démocraties fragilisées et expériences totalitaires, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : la citoyenneté européenne

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire et en géographie : les aires urbaines *(20 pts)*

1. La périurbanisation est l'extension de la ville vers ses périphéries, dans des communes autrefois rurales situées autour du pôle urbain. Elle se traduit par la construction de lotissements de maisons individuelles, de zones commerciales et de zones d'activités, au milieu des espaces agricoles. Les habitants de ces communes périurbaines vivent hors de la ville-centre mais y travaillent souvent, ce qui les oblige à se déplacer chaque jour.

2. Plusieurs éléments du paysage montrent que Heillecourt, située « à 6 km au sud du centre de Nancy », appartient à la couronne périurbaine :

- **des lotissements de maisons individuelles** : au premier plan à gauche, des pavillons aux toits rouges, tous semblables, alignés le long de petites rues et entourés de jardins ; d'autres quartiers pavillonnaires apparaissent à l'arrière-plan ;
- **une vaste zone commerciale et d'activités** : au centre de la photographie, de grands bâtiments plats (hypermarchés, entrepôts, magasins) entourés d'immenses parkings ;
- **des infrastructures de transport** : une voie rapide à plusieurs voies traverse la photographie en diagonale, avec un échangeur et des ronds-points, qui relie la commune au centre de Nancy ;
- **des champs cultivés et des bois** encore présents au premier plan et à droite : la ville grignote la campagne, ce qui caractérise un espace de transition entre ville et campagne.

Deux de ces éléments suffisaient (par exemple le lotissement pavillonnaire et la zone commerciale).

3. Le texte cite deux éléments qui favorisent les mobilités domicile-travail : d'une part « la démocratisation de la voiture individuelle », d'autre part « la construction d'infrastructures routières et autoroutières qui prend son envol dans les années 1960 ». Grâce à ce « double mouvement », les ménages peuvent s'éloigner de leur lieu de travail et acquérir, « à temps de déplacement constant », des « logements plus grands et moins chers ».

4. Le texte identifie deux contraintes liées au choix de vivre dans un espace périurbain : « l'absence ou la relative faiblesse de la desserte en transports en commun », qui rend la voiture indispensable, et « l'augmentation des coûts de l'essence », qui alourdit le budget des ménages obligés de parcourir chaque jour de longues distances. Ces contraintes « pourraient remettre en cause ce modèle de mobilités ».

5. La croissance des aires urbaines est étroitement liée aux mobilités de leurs habitants. Depuis les années 1960, grâce à « la démocratisation de la voiture individuelle » et à la construction de routes et d'autoroutes (document 2), de nombreux ménages ont quitté la ville-centre pour s'installer en périphérie, où ils trouvent des logements « plus grands et moins chers », souvent une maison individuelle avec jardin. Les communes périurbaines connaissent alors « une forte croissance démographique » : des lotissements pavillonnaires se construisent sur d'anciennes terres agricoles, comme à Heillecourt, à 6 km du centre de Nancy (document 1). Les entreprises et les commerces suivent ce mouvement et s'installent à leur tour en périphérie, dans des zones commerciales et d'activités bien desservies par les voies rapides (document 1). L'aire urbaine s'étend donc de plus en plus loin du pôle urbain, le long des axes de transport.

Ce modèle repose sur des migrations pendulaires quotidiennes entre le domicile, situé dans la couronne périurbaine, et le lieu de travail, souvent situé dans le pôle urbain. Il entraîne des embouteillages aux heures de pointe, une forte dépendance à l'automobile, faute de transports en commun suffisants, et un étalement urbain qui consomme des terres agricoles. C'est pourquoi les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui à développer les transports en commun (tramways, trains régionaux, parkings relais) pour limiter ces déplacements en voiture.

Croquis possible (facultatif) : trois cercles concentriques. Au centre, **le pôle urbain** (Nancy) en couleur foncée ; autour, **la couronne périurbaine** en couleur plus claire, avec un figuré de lotissement (petits carrés) et un figuré de zone commerciale ; à l'extérieur, **l'espace rural** (vert). Des **axes routiers** en traits épais partent du centre, et des **flèches doubles** entre la couronne et le pôle représentent les migrations pendulaires domicile-travail. Légende : 1. Les espaces de l'aire urbaine ; 2. Les mobilités.

> 💡 **Astuce.** À la question 5, utilise le vocabulaire attendu : pôle urbain, couronne périurbaine, étalement urbain, migrations pendulaires. Chaque mot bien employé rapporte des points.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères : démocraties fragilisées et expériences totalitaires *(20 pts)*

1. Développement construit (15 points)

Plan : introduction (arrivée d'Hitler au pouvoir, problématique) ; I. Un régime totalitaire : un chef, un parti, la terreur et l'embrigadement ; II. Un régime raciste : l'exclusion et la persécution des Juifs ; conclusion.

Le 30 janvier 1933, Adolf Hitler, chef du parti nazi (NSDAP), est nommé chancelier d'Allemagne. En quelques mois, il détruit la démocratie de la république de Weimar et impose une dictature. En quoi le régime nazi est-il à la fois totalitaire et raciste ?

Tout d'abord, le régime nazi est totalitaire, car il cherche à contrôler totalement la société et les individus. Après l'incendie du Reichstag en février 1933, Hitler obtient les pleins pouvoirs, supprime les libertés et interdit les autres partis : le parti nazi devient parti unique en juillet 1933. À la mort du président Hindenburg, en 1934, il se proclame Führer et concentre tous les pouvoirs. Le régime repose sur la terreur : la SS et la Gestapo traquent les opposants, enfermés dès 1933 dans des camps de concentration comme Dachau. De plus, la propagande, dirigée par Goebbels, embrigade la population grâce à la radio, au cinéma, aux grands rassemblements de Nuremberg, et les jeunes sont encadrés dans les Jeunesses hitlériennes.

Ensuite, le régime nazi est raciste. Hitler, dans *Mein Kampf*, affirme la supériorité d'une prétendue « race aryenne » et désigne les Juifs comme les ennemis de l'Allemagne. Dès 1933, les Juifs sont exclus de la fonction publique. En 1935, les lois de Nuremberg leur retirent la citoyenneté allemande et interdisent les mariages entre Juifs et non-Juifs. Lors de la Nuit de cristal, les 9 et 10 novembre 1938, des synagogues et des magasins juifs sont détruits et des milliers de Juifs sont arrêtés. Les Tsiganes et les personnes handicapées sont eux aussi persécutés.

Ainsi, le régime nazi est un régime totalitaire qui écrase toute liberté et un régime raciste qui exclut et persécute les Juifs. Cette idéologie conduira, pendant la Seconde Guerre mondiale, au génocide des Juifs et des Tsiganes.

> ⚠ **Piège.** Le sujet demande deux choses : « totalitaire » ET « raciste ». Une copie qui ne parle que de la dictature ou que de l'antisémitisme perd la moitié des points. Consacre un paragraphe à chaque notion, avec des dates précises.

2. Repères historiques : Guerres et paix (5 points, annexe)

1. Sous chaque image, il faut écrire :

- Repère 1 – La Grande Guerre : **1914-1918** ;

- Repère 2 – Création de l'ONU : **1945** ;
- Repère 3 – Indépendance de l'Algérie : **1962** ;
- Repère 4 – Seconde Guerre mondiale : **1939-1945**.

2. La période grisée sur la frise va de 1933 à 1945 : c'est la période du **régime nazi en Allemagne (le IIIe Reich)**, d'Hitler au pouvoir de 1933 à 1945.

3. Sur la frise, il faut reporter le numéro **2** (création de l'ONU) à l'année **1945**, c'est-à-dire à la fin de la période grisée, et le numéro **3** (indépendance de l'Algérie) à l'année **1962**, juste avant la pointe de la flèche, deux graduations après 1960.

4. Les repères 4 et 2, la Seconde Guerre mondiale et la création de l'ONU, sont directement liés. L'ONU est créée en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par les vainqueurs du conflit : après une guerre qui a fait plus de 50 millions de morts, ils veulent créer une organisation internationale chargée de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et d'éviter une nouvelle guerre mondiale.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : la citoyenneté européenne *(10 pts)*

1. La proposition qui correspond le mieux à la définition est : « C'est avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ». La citoyenneté européenne, créée par le traité de Maastricht en 1992, s'ajoute à la citoyenneté nationale sans la remplacer : toute personne ayant la nationalité d'un État membre est citoyenne de l'Union européenne.

> ⚠ **Piège.** Habiter dans l'Union européenne ne suffit pas pour être citoyen européen, et le droit d'étudier dans un autre État n'est qu'un des avantages de cette citoyenneté, pas sa définition.

2. Il s'agit du programme **Erasmus** (aujourd'hui Erasmus +), le programme d'échanges et de mobilités en milieu scolaire et universitaire de l'Union européenne, qui fêtait ses 30 ans le 13 octobre 2017.

3. Les témoignages des élèves de Vaulx-en-Velin illustrent concrètement les chiffres de l'infographie de la Commission européenne :

- « 83 % se sentent plus Européens » : Inès affirme « C'est l'union » et ajoute que « les pays avant étaient différents mais aujourd'hui grâce à eux on forme l'Europe ». Pour ces élèves, l'Europe, notion « floue », est devenue « une expérience vivante ».
- « 94 % sont devenus plus tolérants » : Inès explique que « grâce à ce programme j'ai réussi à être plus ouverte d'esprit car avant j'avais beaucoup de préjugés », comme celui des Lituaniens portant « toute l'année » un bonnet.
- « 88 % des élèves ont amélioré leurs compétences sociales » : Youmna estime que « ça donne envie d'être sociable », et les élèves insistent sur « l'importance des nouvelles rencontres » et sur la nécessité de maîtriser d'autres langues pour communiquer.
- « 85 % sont devenus plus conscients des valeurs européennes » : pour Mounès, « Erasmus c'est la paix », et pour Margarit, c'est « l'amitié », deux valeurs au fondement de la construction européenne.

4. *Exemple de présentation du délégué au CVC (sans nom ni signature) :*

> Chers camarades,
>
> En tant que délégué au Conseil de la vie collégienne, je voudrais vous présenter le programme Erasmus +, le programme d'échanges de l'Union européenne qui a fêté ses 30 ans en 2017. Il permet à des élèves, des apprentis et des étudiants de partir quelques jours ou quelques mois dans un autre pays européen, pour étudier, se former ou mener un projet avec des jeunes d'autres pays.
>
> Ce programme nous aide à devenir de vrais citoyens européens. Nous sommes déjà citoyens de l'Union, puisque nous avons la nationalité d'un État membre : cela nous donne le droit de circuler, d'étudier et de

> travailler librement dans les autres pays de l'Union, et plus tard de voter aux élections européennes. Mais Erasmus nous permet de vivre cette citoyenneté concrètement. En rencontrant des jeunes Italiens, Lituaniens ou Allemands, nous découvrons leur culture, nous apprenons des langues étrangères et nous dépassons nos préjugés : selon la Commission européenne, 94 % des jeunes qui ont participé à un échange sont devenus plus tolérants et 83 % des étudiants se sentent plus Européens.
>
> Enfin, Erasmus fait vivre les valeurs de l'Union européenne : la paix, la tolérance, le respect des différences, la solidarité. La devise de l'Union, « Unie dans la diversité », prend tout son sens quand on travaille avec des camarades venus de toute l'Europe. Comme le disent les élèves de Vaulx-en-Velin, « Erasmus c'est la paix » et « l'amitié ».
>
> Je vous invite donc à vous renseigner auprès de nos professeurs pour monter un projet européen dans notre collège !

> 💡 **Astuce.** Dans la situation pratique, respecte la forme demandée (ici, une présentation orale adressée à tes camarades) et réutilise les deux documents : un chiffre de l'infographie et une citation du témoignage montrent au correcteur que tu as exploité le dossier.

Conseils pour le jour J

L'épreuve dure 2 heures pour 50 points : garde environ 45 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 30 minutes pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, puis 5 minutes de relecture. N'oublie pas de rendre l'annexe de la page 5 avec ta copie : sans elle, tu perds les 5 points des repères.

Dans l'exercice 1, les questions 3 et 4 se traitent en recopiant exactement les passages du texte entre guillemets ; garde tes connaissances pour la question 5, qui rapporte 6 points. Sur la frise, compte bien les graduations : la période grisée commence en 1933, pas en 1930, et c'est ce qui permet de la reconnaître.

En EMC, la question 4 vaut la moitié de l'exercice : écris un vrai texte d'une dizaine de lignes, adressé à tes camarades, avec au moins un droit du citoyen européen et une ou deux valeurs de l'Union. Ne signe pas et n'écris pas ton nom.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).